



CONSEIL DE LA FAMILLE

**LE COMPLEMENT DE LIBRE CHOIX  
DU MODE DE GARDE (CMG)  
« ASSISTANTES MATERNELLES »**

**CONSTATS ET PISTES DE REFORME**

**ANNEXES**

---

## SOMMAIRE

Annexe 1 : Lettre de mission .....	3
Annexe 2 : Auditions menées dans le cadre de la mission .....	4
Annexe 3 : Les écarts de rémunération horaire des assistantes maternelles selon la commune de résidence .....	5
<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>I. Les données utilisées et leurs limites.....</b>	<b>6</b>
<b>II. Des tarifs plus élevés quand l'offre est réduite.....</b>	<b>8</b>
<b>III. ... et quand la proportion d'enfants au sein de la population est faible .....</b>	<b>9</b>
<b>IV. Une certaine décorrélation entre le niveau de vie des habitants de la commune et les rémunérations constatées .....</b>	<b>10</b>
... qui s'explique par des taux de recours différents aux assistant(e)s maternel(le)s.....	11
<b>V. Une corrélation forte, par contre, avec le potentiel financier de la commune .....</b>	<b>12</b>
<b>VI. Des rémunérations plus élevées au centre ou en périphérie proche des agglomérations de taille moyenne, plus faibles dans les territoires ruraux et dans la couronne lointaine des mêmes agglomérations .....</b>	<b>14</b>
<b>VII. Des niveaux de rémunération élevés dans les communes aisées, mais aussi dans certaines communes populaires .....</b>	<b>17</b>
<b>VIII. Des différences marquées entre régions et territoires .....</b>	<b>20</b>
<b>IX. Annexe : composition socioprofessionnelle des territoires .....</b>	<b>22</b>
Cinq grands types de territoires .....	22

## ANNEXE 1 : LETTRE DE MISSION



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE L'ENFANCE  
ET DES FAMILLES**

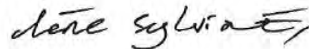
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Secrétaire d'Etat*

*Paris, le 11 JAN. 2021*

Nos Réf : D-21-000394

Madame la Présidente,



Le système de soutien public à l'accueil du jeune enfant, qui combine solvabilisation de la demande et de l'offre, et mobilise parallèlement dépenses fiscales, prestations légales et action sociale de la branche famille de la sécurité sociale, conduit à constater des écarts de reste à charge et de taux d'effort significatifs en fonction des modes d'accueil, des ressources de la famille et du nombre d'heures d'accueil.

Ce constat pose question à plusieurs égards :

- D'abord, il ne participe pas à conforter la liberté de choix des parents – principe directeur pourtant consensuel – d'interrompre ou non leur activité professionnelle et, lorsqu'ils choisissent de la maintenir, de retenir l'une ou l'autre des catégories de mode d'accueil ;
- Partant, il ne concourt pas à la meilleure atteinte de l'objectif de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, ni de celui de progression dans l'égalité entre les femmes et les hommes – les premières étant plus fréquemment que les seconds, conduites à renoncer temporairement à une activité professionnelle lorsque le recours à un mode d'accueil s'avère inenvisageable ;
- Enfin, il pourrait désinciter les familles, notamment les plus modestes, et sans claire justification, à recourir aux modes d'accueil individuel ; en effet par exemple pour des familles avec des ressources entre 1 et 2 Smic, l'accueil en multi-accueil sur la base d'une tarification en prestation de service unique s'avère deux fois moins onéreux que l'accueil individuel – écarts d'autant plus importants que le nombre d'heures d'accueil est élevé.

C'est pourquoi je souhaite que le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge établisse un rapport, à rendre pour la fin du mois de mars 2021 :

- Exposant les différences de reste-à-charge parental selon le mode d'accueil, les ressources de la famille et le nombre d'heures d'accueil du fait des modalités de soutien public qui leur sont accordées ;
- Et proposant différentes pistes de réformes du complément de mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les réduire, en vue en particulier de favoriser le recours des familles modestes à l'accueil individuel et de limiter les effets de seuils. Il est attendu que ces propositions soient dans toute la mesure du possible illustrées par des cas-types permettant d'évaluer les bénéfices et coûts respectifs des différentes pistes pour les publics-cibles.

Vous pourrez, pour la réalisation de cette mission, vous appuyer notamment sur les équipes concernées de la direction de la sécurité sociale et de la direction générale de la cohésion sociale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

*Plein à vous,*   
Adrien TAQUET

Madame Sylviane GIAMPINO  
Présidente  
Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge  
18 place des 5 Martyrs-du-lycée-Buffon 75014 PARIS

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07  
Téléphone : 01 40 56 60 00

## **ANNEXE 2 : AUDITIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA MISSION**

### **Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)**

Bernard Tapie, directeur de la direction des statistiques, des études et de la recherche.

Florence Thibault, directrice adjointe de la direction des statistiques, des études et de la recherche, responsable du département des analyses statistiques et économiques.

Yohann Trouve-Sargison, chargé de mission.

### **Direction de la sécurité sociale (DSS)**

Denis Le Bayon, sous-directeur accès aux soins, prestations familiales et des accidents du travail.

Nina Vassiliev, cheffe du bureau des prestations familiales et aides au logement.

Caroline Lefebvre, adjointe à la cheffe de bureau des prestations familiales et aides au logement.

Fatène Oussaief, chargée de mission.

Anne-Claire Horel, cheffe du bureau Etudes et évaluation (6C).

David Potrel, chargé d'études.

### **Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistantes maternelles (Ufnafamm)**

Sandra Onyszko, directrice de la communication.

### **Syndicat Professionnel des Assistants Maternels et des Assistants Familiaux (Spamaf)**

Lydia Loisel, secrétaire générale.

### **Fédération des particuliers – employeurs (Fepem)**

Béatrice Levau, présidente.

Michael Christophe, Délégué aux affaires publiques sectorielles.

### **Fédération française des entreprises de crèche (FFEC)**

Elsa Hervy, déléguée générale de la FFEC.

Thérèse Majnoni d'Intignano, dirigeante fondatrice des Paradis de Jules et Juliette.

Jean-Emmanuel Rodocanachi, président & cofondateur du Groupe Grandir - Les Petits Chaperons Rouges.

# ANNEXE 3 : LES ECARTS DE REMUNERATION HORAIRE DES ASSISTANTES MATERNELLES SELON LA COMMUNE DE RESIDENCE

## Introduction

Un des facteurs expliquant les écarts de coût pour les parents de l'accueil des enfants par une assistante maternelle tient aux écarts de salaires pratiqués, et plus généralement de la rémunération totale, c'est-à-dire incluant les différentes indemnités complémentaires au salaire. Cette note analyse ces écarts de rémunération horaire des assistant(e)s maternel(le)s en comparant, par commune, les rémunérations moyennes pratiquées par les professionnel(le)s exerçant sur la commune. Elle s'appuie sur des données enregistrées par l'Acoss concernant les rémunérations versées et l'activité réalisée au cours du mois de novembre 2019.

Deux conclusions principales ressortent de cette analyse :

- le facteur explicatif central des différences de niveaux de rémunération horaire constatées est un effet de concurrence : les tarifs sont faibles quand l'offre (mesurée par les taux de recours) est importante, ils sont plus élevés quand l'offre est limitée ;
- les niveaux moyens de rémunération sont relativement élevés dans trois types de territoires concentrant des populations aux niveaux de vie particulièrement modestes : les banlieues proches des grandes métropoles où vivent les employés peu qualifiés, les quartiers populaires précarisés concernés principalement par la politique de la ville, et les communes ouvrières marquées par les restructurations industrielles ; c'est probablement pour ces territoires qu'une refonte du barème du CMG est particulièrement souhaitable.

## I. Les données utilisées et leurs limites

À partir des informations de Pajemploi, l'Acoss centralise les informations sur les rémunérations versées par les parents aux assistant(e)s maternel(le)s qu'ils emploient. Les données utilisées ici sont issues de l'agrégation, au niveau communal, des informations concernant le mois de novembre 2019, relatives aux assistant(e)s maternel(le)s exerçant sur la commune : nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au cours du mois, nombre d'enfants gardés, salaire et rémunération totale (incluant les indemnités), rémunération moyenne sur la commune, nombre total d'heures réalisées. Les mêmes informations sont disponibles au niveau de l'EPCI, du département et au niveau national. Pour des raisons de secret statistique, l'ensemble des données relatives aux assistant(e)s maternel(le)s n'est disponible que si au moins cinq d'entre eux / elles exercent sur la commune, mais on sait dans tous les cas si des enfants sont accueillis sur la commune et combien. Lorsqu'il n'y a pas d'enfant accueilli sur la commune, les données sont donc à zéro. On dispose aussi de quelques informations comptabilisant les enfants en fonction de leur commune de résidence, mais elles n'ont pas été exploitées ici.

Cette base comporte plusieurs limites qu'il est important d'avoir en tête pour la lecture et la compréhension des résultats présentés ci-dessous :

- la première est que, selon les communes, l'information disponible n'est pas homogène. On a en principe une information complète pour les communes dans lesquelles exercent au moins cinq assistant(e)s maternel(le)s et une information incomplète pour celles dans lesquelles ils / elles sont moins nombreux(ses) en exercice. Pour pallier cette difficulté, on a calculé la rémunération moyenne pour les communes dans lesquelles on dispose d'une information complète, et on a calculé une rémunération moyenne pour les autres communes de l'EPCI de résidence à partir des données disponibles à ce niveau (en déduisant des données de l'EPCI celles des communes pour lesquelles on a pu calculer une rémunération moyenne) ; les communes dans lesquelles n'exerce aucun(e) assistant(e) maternel(le) sont bien entendu sorties du calcul ;
- la deuxième limite, plus gênante pour notre objet, est que, compte tenu des modes de rémunération des congés des assistant(e)s maternel(le)s, les rémunérations enregistrées peuvent comporter pour certaines d'entre elles, le mois donné, une part de rémunération de congés non identifiée qui peut fausser les comparaisons au niveau communal, ces rémunérations de congés tirant vers le haut la rémunération horaire moyenne, de manière inégale selon les communes ; c'est pour cette raison que nous avons retenu dans les tableaux ci-dessous des tranches de rémunération horaire moyenne relativement larges (correspondant chacune à environ un quart des cas), et qu'il faut interpréter avec précaution les données relatives à la tranche la plus élevée ;
- enfin, comme dans toutes données issues de bases de gestion, les informations non indispensables pour le paiement peuvent être entachées d'erreurs de saisie (par exemple la commune de résidence) ; par ailleurs, il peut y avoir des décalages de paiement, ou des rappels, qui jouent dans un sens ou dans l'autre sur les rémunérations moyennes constatées.

Malgré ces limites, on a considéré que, si les données relatives à telle ou telle commune prise isolément pouvaient être entachées d'erreurs ou d'approximations, les résultats globaux, au niveau statistique, pouvaient être considérés comme suffisamment représentatifs pour être présentés. C'est ce qui est fait ci-dessous.

La logique de la présentation est de rapporter les données sur les rémunérations horaires moyennes des assistant(e)s maternel(le)s exerçant sur la commune à différentes données relatives à cette commune. Cela induit un dernier type d'approximation, dans la mesure où une partie des enfants accueillis peut venir de communes limitrophes, mais on a considéré que les facteurs explicatifs des différences de rémunérations demandées par les assistant(e)s maternel(le)s étaient principalement liés au contexte de la commune au sein de laquelle ils / elles exercent leur activité. Les données présentées dans les tableaux se situent au niveau de la demande, puisqu'elles comptabilisent les situations en fonction du nombre d'enfants accueillis. On comptabilise la proportion d'enfants accueillis correspondant à chaque niveau de rémunération horaire moyen (sur la commune) et non le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s concernées.

## II. Des tarifs plus élevés quand l'offre est réduite

Le premier facteur explicatif des différences de rémunération constatées semble tenir à des questions de concurrence : quand l'offre est abondante, ce qui se traduit par une proportion élevée d'enfants de 0 à 5 ans accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le), les tarifs moyens sont plus bas ; *a contrario*, quand l'offre est rare, les rémunérations horaires moyennes constatées sont plus élevées (tableau 1). Ainsi, lorsque moins de 4 % des enfants sont accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le), la rémunération horaire acquittée est supérieure à 5,1 € pour près de 2 enfants sur trois ; lorsqu'il y a entre 4 % et 8 % d'enfants accueillis, la rémunération est supérieure à 4,4 € dans deux tiers des cas. *A contrario*, quand plus d'un quart des enfants est accueilli par un(e) assistant(e) maternel(le), la rémunération horaire moyenne est inférieure à 3,7 € dans près de quatre cas sur dix.

**Tableau 1 : Rémunération des assistant(e)s maternel(le)s et proportion d'enfants de 0 à 5 ans gardés par un(e) assistant(e) maternel(le)**

Rémunération horaire moyenne des ass. Mat.	Pourcentage d'enfants gardés par une ass. Mat.						Total
	>= 40%	>= 25% et < 40%	>= 15% et < 25%	>= 8% et < 15%	>= 4% et < 8%	< 4%	
>= 5,1 €	24,1%	18,0%	20,7%	16,8%	10,4%	64,8%	20,1%
>= 4,4 € et < 5,1 €	12,5%	16,3%	30,2%	44,1%	54,9%	13,3%	24,7%
>= 3,7 € et < 4,4 €	24,4%	27,4%	29,0%	29,8%	28,8%	19,2%	27,5%
< 3,7 €	38,9%	38,3%	20,1%	9,2%	5,9%	2,8%	27,8%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Nombre d'enfants</b>	194 000	300 000	214 000	131 000	43 000	12 000	895 000

Note : l'indicateur rapporte le nombre d'enfants accueillis par des assistant(e)s maternel(le)s de la commune au nombre d'enfants de 0 à 5 ans habitant dans la commune (RP 2017). Il ne fournit qu'une approximation de la part des enfants de la commune accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le) de la commune dans la mesure où des enfants de communes voisines peuvent être accueillis, et où des enfants de la commune peuvent être accueillis dans d'autres communes. On peut considérer néanmoins qu'il fournit une assez bonne approximation, pouvant être retenue pour l'analyse.  
Sources : Acoiss ; Insee, RP 2017.



### III. ... et quand la proportion d'enfants au sein de la population est faible

Cette importance du niveau de concurrence sur les rémunérations pratiquées se retrouve si l'on s'intéresse à un second facteur : l'importance relative du nombre de jeunes enfants au sein de la population de la commune (tableaux 2 et 2bis) : quand la proportion d'enfants de 0 à 5 ans est faible (inférieure à 6 %), le recours à des assistant(e)s maternel(le)s est plus fréquent et les rémunérations pratiquées plutôt plus élevées. *A contrario*, quand la proportion d'enfants est élevée ( $\geq 10\%$ ), le recours à des assistant(e)s maternel(le)s est un peu plus faible et, surtout, les rémunérations horaires moyennes se situent plus fréquemment dans les niveaux les plus faibles ( $< 3,7\text{ €}$ ).

**Tableau 2 : Rémunération des assistant(e)s maternel(le)s et proportion d'enfants de 0 à 5 ans au sein de la population de la commune**

Rémunération horaire moyenne des ass. Mat.	Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans dans la population						Total
	$\geq 10\%$	$\geq 8\%$ et $< 10\%$	$\geq 7\%$ et $< 8\%$	$\geq 6\%$ et $< 7\%$	$\geq 5\%$ et $< 6\%$	$< 5\%$	
$\geq 5,1\text{ €}$	10,7%	13,0%	16,4%	21,2%	31,3%	28,2%	20,1%
$\geq 4,4\text{ €}$ et $< 5,1\text{ €}$	18,2%	20,9%	28,1%	30,1%	21,8%	15,4%	24,7%
$\geq 3,7\text{ €}$ et $< 4,4\text{ €}$	30,8%	30,8%	26,7%	26,2%	24,7%	29,0%	27,5%
$< 3,7\text{ €}$	40,4%	35,3%	28,8%	22,5%	22,1%	27,2%	27,8%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Nombre d'enfants</b>	40 000	185 000	220 000	236 000	146 000	69 000	895 000

Sources : Acoess ; Insee, RP 2017.

**Tableau 2bis : Taux de recours à un(e) assistant(e)s maternel(le)s et proportion d'enfants de 0 à 5 ans au sein de la population de la commune**

Pourcentage d'enfants gardés par une ass. Mat.	Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans dans la population						Total
	$\geq 10\%$	$\geq 8\%$ et $< 10\%$	$\geq 7\%$ et $< 8\%$	$\geq 6\%$ et $< 7\%$	$\geq 5\%$ et $< 6\%$	$< 5\%$	
$\geq 40\%$	18,4%	18,8%	18,0%	20,2%	26,1%	39,3%	21,7%
$\geq 25\%$ et $< 40\%$	32,8%	35,5%	33,7%	33,0%	31,9%	34,2%	33,6%
$\geq 15\%$ et $< 25\%$	15,8%	21,4%	24,2%	27,7%	25,1%	19,6%	23,9%
$\geq 8\%$ et $< 15\%$	14,9%	16,8%	16,6%	15,2%	11,8%	6,2%	14,6%
$\geq 4\%$ et $< 8\%$	12,1%	6,1%	7,5%	3,9%	1,0%	0,5%	4,8%
$< 4\%$	6,0%	1,4%	0,1%	0,1%	4,3%	0,1%	1,3%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Nombre d'enfants</b>	40 000	185 000	220 000	236 000	146 000	69 000	895 000

Sources : Acoess ; Insee, RP 2017.

## IV. Une certaine décorrélation entre le niveau de vie des habitants de la commune et les rémunérations constatées

Un autre facteur explicatif possible des différences de niveau de rémunération pourrait être le niveau de vie des habitants de la commune de résidence, des ménages plus aisés étant susceptibles d'accepter des niveaux de rémunération plus élevés pour les assistant(e)s maternel(le)s qu'ils emploient (tableau 3). A l'exception des communes dont les ménages ont les niveaux de vie les plus élevés (revenu médian par UC  $\geq 28\ 000$  €), dans lesquelles la rémunération horaire moyenne versée est supérieure à 5,1 € pour plus de 37 % des enfants, on n'observe pas de corrélation entre niveau de rémunération et niveau de vie des habitants ; au contraire, pour les autres tranches de niveau de vie, c'est pour les niveaux de vie les plus faibles ( $< 19\ 500$  €) que la part des rémunérations les plus faibles ( $< 3,7$  €) est la plus basse, et la part des rémunérations horaires supérieures à 5,1 € est la plus élevée.

**Tableau 3 : Rémunération des assistant(s) maternel(le)s et niveau de vie médian des habitants de la commune**

Rémunération horaire moyenne des ass. Mat.	Revenu médian par UC de la commune						Total
	$\geq 28000$ €	$\geq 24000$ € et $< 28000$ €	$\geq 21500$ € et $< 24000$ €	$\geq 19500$ € et $< 21500$ €	$\geq 18000$ € et $< 19500$ €	$< 18000$ €	
$\geq 5,1$ €	37,3%	18,4%	17,4%	19,5%	23,5%	21,5%	20,0%
$\geq 4,4$ € et $< 5,1$ €	25,9%	22,5%	22,4%	23,0%	38,5%	23,8%	24,7%
$\geq 3,7$ € et $< 4,4$ €	21,9%	30,9%	29,2%	26,0%	19,3%	37,7%	27,4%
$< 3,7$ €	14,9%	28,2%	31,1%	31,4%	18,7%	17,0%	27,7%
<b>Total</b>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Nombre d'enfants</b>	43 000	154 000	286 000	260 000	105 000	43 000	893 000

Sources : Acoess ; Insee, Filosofi 2018.

... qui s'explique par des taux de recours différents aux assistant(e)s maternel(le)s

**Tableau 3 bis : taux de recours à un(e) assistant(e) maternel(le) et niveau de vie médian des habitants de la commune**

Pourcentage d'enfants gardés par une ass. Mat.	Revenu médian par UC de la commune						Total
	>= 28000 €	>= 24000 € et < 28000 €	>= 21500 € et < 24000 €	>= 19500 € et < 21500 €	>= 18000 € et < 19500 €	< 18000 €	
>= 40%	8,2%	24,9%	27,3%	22,5%	12,4%	3,8%	21,8%
>= 25% et < 40%	21,1%	38,7%	39,9%	36,6%	18,6%	6,1%	33,7%
>= 15% et < 25%	25,9%	25,3%	23,3%	23,6%	26,1%	19,2%	24,0%
>= 8% et < 15%	21,2%	10,1%	8,9%	13,5%	28,1%	36,3%	14,6%
>= 4% et < 8%	9,1%	1,0%	0,7%	3,7%	14,5%	23,9%	4,8%
< 4%	14,4%	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%	10,7%	1,3%
<b>Total</b>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Nombre d'enfants</b>	43 000	154 000	286 000	260 000	105 000	43 000	893 000

Sources : Acoess ; Insee, Filosofi 2018.

Le taux de recours aux assistant(e)s maternel(le)s explique en partie ce résultat (tableau 3 bis) : c'est au sein des communes ayant les niveaux de vie médians les plus élevés (>= 28 000 €) et les plus bas (< 19 500 €) que l'on trouve les taux de recours à des assistant(e)s maternel(le)s les plus faibles.

## V. Une corrélation forte, par contre, avec le potentiel financier de la commune

Le potentiel financier<sup>1</sup> de la commune de résidence de l'assistant(e) maternel(le) apparaît comme un facteur explicatif important des différences de taux de rémunération constatés (tableau 4). Les communes les plus riches (potentiel financier par habitant  $\geq 1500$  €) sont celles dans lesquelles les rémunérations horaires moyennes constatées sont les plus élevées ( $> 5,1$  € pour près de quatre enfants sur dix) ; les plus pauvres ( $< 750$  € par habitant) sont celles dans lesquelles les rémunérations moyennes sont les plus faibles (près de six enfants sur dix en dessous de  $3,7$  € par heure).

**Tableau 4 : Rémunération des assistant(e)s maternel(le)s et potentiel financier par habitant**

Rémunération horaire moyenne des ass. Mat.	Potentiel financier par habitant de la commune						Total
	$\geq 1500$ €	$\geq 1250$ € et $< 1500$ €	$\geq 1000$ € et $< 1250$ €	$\geq 750$ € et $< 1000$ €	$\geq 600$ € et $< 750$ €	$< 600$ €	
$\geq 5,1$ €	37,1%	20,1%	21,0%	22,4%	14,9%	13,1%	20,1%
$\geq 4,4$ € et $< 5,1$ €	27,7%	51,6%	35,1%	21,3%	12,1%	8,0%	24,7%
$\geq 3,7$ € et $< 4,4$ €	26,2%	21,6%	31,1%	28,7%	28,7%	22,2%	27,5%
$< 3,7$ €	9,0%	6,8%	12,7%	27,6%	44,2%	56,6%	27,8%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Nombre d'enfants</b>	55 000	102 000	196 000	250 000	179 000	112 000	895 000

Sources : Acoiss ; DGCL 2020.

Les taux de recours sont cohérents avec ce constat (tableau 4 bis) : c'est dans les communes les plus riches que le taux de recours à une assistant(e) maternel(le) est le plus faible, dans les plus pauvres qu'il est le plus élevé.

<sup>1</sup> Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'État, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget (Source : observatoire des territoires).

Le potentiel fiscal d'une commune est déterminé par application aux bases communales du taux moyen national d'imposition à chacune des quatre taxes directes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation et contribution économique territoriale). Le potentiel financier est ici rapporté à la population DGF (population Insee + résidences secondaires).

**Tableau 4 bis : Taux de recours à un(e) assistant(e) maternel(le) et potentiel financier par habitant**

Pourcentage d'enfants gardés par une ass. Mat.	Potentiel financier par habitant de la commune						Total
	>= 1500 €	>= 1250 € et < 1500 €	>= 1000 € et < 1250 €	>= 750 € et < 1000 €	>= 600 € et < 750 €	< 600 €	
>= 40%	7,0%	4,8%	8,8%	22,0%	35,4%	44,7%	21,7%
>= 25% et < 40%	17,9%	13,5%	22,7%	41,4%	46,4%	40,7%	33,6%
>= 15% et < 25%	24,9%	40,7%	29,2%	24,6%	14,6%	12,3%	23,9%
>= 8% et < 15%	23,0%	28,4%	30,3%	9,1%	2,9%	1,5%	14,6%
>= 4% et < 8%	14,9%	12,0%	8,0%	2,3%	0,5%	0,4%	4,8%
< 4%	12,3%	0,7%	1,0%	0,6%	0,2%	0,4%	1,3%
<b>Total</b>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Nombre d'enfants</b>	55 000	102 000	196 000	250 000	179 000	112 000	895 000

Sources : Acoiss ; DGCL 2020.

Ce résultat peut paraître paradoxal, la prise en considération du potentiel financier par habitant de la commune donnant des résultats différents de ceux observés lorsque l'on prend en compte le niveau de vie médian de ses habitants. Cela tient à ce que la corrélation entre ces deux indicateurs n'est que très partielle (cf. tableau 4 ter). Le potentiel financier prend en compte en effet des dimensions différentes de celles du niveau de vie des habitants, liées en particulier aux entreprises exerçant sur la commune.

**Tableau 4 ter : Potentiel financier par habitant et niveau de vie médian**

Revenu médian par UC de la commune	Potentiel financier par habitant de la commune						Total
	>=1500 €	>=1250 € et < 1500 €	>=1000 € et < 1250 €	>=750 € et < 1000 €	>=600 € et < 750 €	<600 €	
>= 28000 €	33,7%	17,9%	19,6%	19,8%	6,9%	2,2%	100,0%
>= 24000 € et < 28000 €	6,9%	12,1%	23,5%	32,3%	17,6%	7,5%	100,0%
>= 21500 € et < 24000 €	4,1%	11,5%	18,5%	28,4%	23,1%	14,4%	100,0%
>= 19500 € et < 21500 €	3,7%	10,2%	19,6%	26,2%	23,2%	17,0%	100,0%
>= 18000 € et < 19500 €	4,9%	11,9%	33,4%	24,8%	14,8%	10,1%	100,0%
< 18000 €	6,8%	8,9%	28,7%	37,2%	12,7%	5,6%	100,0%
<b>Total</b>	6,2%	11,4%	22,0%	28,0%	19,9%	12,5%	100,0%
<b>Nombre d'enfants</b>	55 000	102 000	196 000	250 000	178 000	112 000	893 000

Sources : Acoiss ; Insee, Filosofi 2018 ; DGCL 2020.

## VI. Des rémunérations plus élevées au centre ou en périphérie proche des agglomérations de taille moyenne, plus faibles dans les territoires ruraux et dans la couronne lointaine des mêmes agglomérations

Pour qualifier la position d'une commune au sein d'un réseau urbain, l'Insee a substitué en 2017 à l'ancienne nomenclature des aires urbaines un nouveau critère dénommé aire d'attraction des villes. Il permet, en fonction de la taille d'ensemble de la conurbation examinée, de positionner chaque commune selon son degré de centralité dans l'espace considéré.

Cet angle d'analyse fournit une vision un peu différente des écarts de niveaux de rémunération horaire des assistant(e)s maternel(le)s en fonction du type de commune concerné (tableaux 5 et 5 bis).

Ainsi, à l'exception de l'aire urbaine de Paris, qui est très spécifique, on constate plutôt des niveaux de rémunération élevés ( $\geq 5,1$  €) dans la proche banlieue des aires urbaines de taille moyenne (50 000 à 200 000 habitants), ou dans le centre des aires urbaines plus petites ( $< 50$  000 habitants). Dans les aires urbaines plus importantes ( $\geq 200$  000 habitants hors Paris), les communes-centres se distinguent par une proportion élevée de rémunérations supérieures à la moyenne ( $\geq 4,4$  €). À l'opposé, c'est dans les communes rurales isolées et dans la couronne des aires urbaines de moins de 700 000 habitants que l'on trouve la proportion la plus élevée de rémunérations horaires faibles ( $< 3,7$  €). Là encore, ces niveaux relatifs de rémunération sont assez cohérents avec les différences constatées en termes de taux de recours aux assistant(e)s maternel(le)s (tableau 5 bis).

**Tableau 5 : Rémunération des assistant(e)s maternel(le)s et insertion de la commune dans un réseau urbain**

Commune dans une aire d'attraction des villes (AAV2020)	Rémunération horaire moyenne des ass. Mat.				Total	Nombre d'enfants
	>= 5,1 €	>= 4,4 € et < 5,1 €	>= 3,7 € et < 4,4 €	< 3,7 €		
<b>5 - Aire de Paris</b>	<b>26,6%</b>	<b>30,5%</b>	<b>31,3%</b>	<b>11,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>106 000</b>
Commune-centre	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	6 000
Autre commune du pôle principal	19,9%	40,2%	33,4%	6,6%	100,0%	59 000
Commune d'un pôle secondaire	40,8%	3,7%	48,3%	7,2%	100,0%	3 000
Commune de la couronne	24,2%	22,6%	32,0%	21,2%	100,0%	39 000
<b>4 - Aire de 700 000 habitants ou plus (hors Paris)</b>	<b>13,9%</b>	<b>38,9%</b>	<b>26,6%</b>	<b>20,7%</b>	<b>100,0%</b>	<b>194 000</b>
Commune-centre	0,0%	91,7%	8,3%	0,0%	100,0%	34 000
Autre commune du pôle principal	16,8%	38,3%	40,5%	4,4%	100,0%	36 000
Commune d'un pôle secondaire	8,2%	57,9%	15,7%	18,2%	100,0%	2 000
Commune de la couronne	16,9%	24,3%	27,6%	31,2%	100,0%	122 000
<b>3 - Aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants</b>	<b>18,8%</b>	<b>24,6%</b>	<b>27,5%</b>	<b>29,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>215 000</b>
Commune-centre	12,1%	53,6%	33,4%	0,9%	100,0%	32 000
Autre commune du pôle principal	29,1%	30,6%	29,0%	11,4%	100,0%	25 000
Commune de la couronne	18,6%	17,5%	25,9%	38,0%	100,0%	156 000
<b>2 - Aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants</b>	<b>21,7%</b>	<b>18,7%</b>	<b>27,5%</b>	<b>32,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>184 000</b>
Commune-centre	28,6%	38,3%	29,1%	4,0%	100,0%	34 000
Autre commune du pôle principal	43,1%	20,7%	22,9%	13,2%	100,0%	8 000
Commune de la couronne	18,8%	13,8%	27,4%	39,9%	100,0%	142 000
<b>1 - Aire de moins de 50 000 habitants</b>	<b>25,9%</b>	<b>14,7%</b>	<b>26,5%</b>	<b>32,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>125 000</b>
Commune-centre	42,5%	21,8%	26,4%	9,2%	100,0%	46 000
Autre commune du pôle principal	28,5%	15,1%	24,5%	31,9%	100,0%	8 000
Commune de la couronne	14,9%	10,2%	26,8%	48,1%	100,0%	71 000
<b>0 - Commune hors attraction des villes</b>	<b>16,2%</b>	<b>10,6%</b>	<b>25,5%</b>	<b>47,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>71 000</b>
<b>Total</b>	<b>20,1%</b>	<b>24,7%</b>	<b>27,5%</b>	<b>27,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>895 000</b>

Sources : Acoess ; Insee.

**Tableau 5 bis : Taux de recours à un(e) assistant(e) maternel(le) et insertion de la commune dans un réseau urbain**

Commune dans une aire d'attraction des villes (AAV2020)	Pourcentage d'enfants gardés par une ass. Mat.						Total	Nombre d'enfants
	>= 40%	>= 25% et < 40%	>= 15% et < 25%	>= 8% et < 15%	>= 4% et < 8%	< 4%		
<b>5 - Aire de Paris</b>	<b>5,1%</b>	<b>13,7%</b>	<b>23,6%</b>	<b>33,7%</b>	<b>15,0%</b>	<b>8,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>106 000</b>
Commune-centre	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	6 000
Autre commune du pôle principal	0,1%	0,9%	17,3%	50,9%	25,9%	4,9%	100,0%	59 000
Commune d'un pôle secondaire	0,0%	1,8%	14,5%	66,4%	6,0%	11,3%	100,0%	3 000
Commune de la couronne	13,8%	35,6%	37,5%	11,2%	1,7%	0,3%	100,0%	39 000
<b>4 - Aire de 700 000 habitants ou plus (hors Paris)</b>	<b>12,7%</b>	<b>33,0%</b>	<b>32,3%</b>	<b>13,6%</b>	<b>8,1%</b>	<b>0,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>194 000</b>
Commune-centre	0,0%	0,0%	31,9%	27,3%	40,8%	0,0%	100,0%	34 000
Autre commune du pôle principal	0,0%	11,5%	61,1%	22,7%	3,7%	1,1%	100,0%	36 000
Commune d'un pôle secondaire	0,0%	0,0%	2,6%	76,1%	21,4%	0,0%	100,0%	2 000
Commune de la couronne	20,2%	48,9%	24,4%	6,3%	0,3%	0,0%	100,0%	122 000
<b>3 - Aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants</b>	<b>22,6%</b>	<b>34,3%</b>	<b>22,5%</b>	<b>16,7%</b>	<b>3,3%</b>	<b>0,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>215 000</b>
Commune-centre	0,0%	0,0%	13,7%	70,0%	13,9%	2,4%	100,0%	32 000
Autre commune du pôle principal	1,5%	20,9%	47,3%	26,4%	3,7%	0,2%	100,0%	25 000
Commune de la couronne	30,8%	43,7%	20,4%	3,7%	1,1%	0,3%	100,0%	156 000
<b>2 - Aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants</b>	<b>26,0%</b>	<b>37,7%</b>	<b>22,1%</b>	<b>12,3%</b>	<b>1,7%</b>	<b>0,3%</b>	<b>100,0%</b>	<b>184 000</b>
Commune-centre	0,0%	4,3%	38,6%	48,8%	7,0%	1,2%	100,0%	34 000
Autre commune du pôle principal	1,9%	19,9%	48,0%	27,6%	2,2%	0,3%	100,0%	8 000
Commune de la couronne	33,6%	46,7%	16,6%	2,6%	0,3%	0,1%	100,0%	142 000
<b>1 - Aire de moins de 50 000 habitants</b>	<b>30,5%</b>	<b>40,2%</b>	<b>21,8%</b>	<b>6,5%</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>125 000</b>
Commune-centre	9,1%	41,2%	33,5%	13,8%	2,1%	0,2%	100,0%	46 000
Autre commune du pôle principal	26,9%	40,1%	24,0%	7,5%	1,5%	0,0%	100,0%	8 000
Commune de la couronne	44,8%	39,5%	13,9%	1,6%	0,2%	0,0%	100,0%	71 000
<b>0 - Commune hors attraction des villes</b>	<b>42,1%</b>	<b>40,6%</b>	<b>14,3%</b>	<b>2,7%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>71 000</b>
<b>Total</b>	<b>21,7%</b>	<b>33,6%</b>	<b>23,9%</b>	<b>14,6%</b>	<b>4,8%</b>	<b>1,3%</b>	<b>100,0%</b>	<b>895 000</b>
<b>Nombre d'enfants</b>	<b>194 000</b>	<b>300 000</b>	<b>214 000</b>	<b>131 000</b>	<b>43 000</b>	<b>12 000</b>	<b>895 000</b>	

Sources : Acoiss ; Insee.



## VII. Des niveaux de rémunération élevés dans les communes aisées, mais aussi dans certaines communes populaires

Le dernier axe d'analyse s'appuie sur une classification des territoires en fonction de la composition sociale de leur population<sup>2</sup>. L'idée est de distinguer les différents territoires communaux en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de leurs habitants, et du secteur d'activité dans lequel ils interviennent (cf. annexe). La nomenclature des territoires issue de cette étude distingue cinq grands types de territoires communaux, que l'on peut ensuite détailler en treize types différents de territoires. Les tableaux 6 et 6 bis présentent les niveaux moyens de rémunération horaire et les taux de recours aux assistant(e)s maternel(le)s en fonction des types de territoires d'exercice des assistant(e)s maternel(le)s.

Sans surprise, c'est dans les quartiers qui concentrent les populations les plus aisées (cadres dynamiques ++) qu'à la fois les niveaux de rémunération sont les plus élevés (dans près de six cas sur dix la rémunération horaire moyenne est supérieure à 5,1 €), mais aussi les taux de recours aux assistant(e)s maternel(le)s les plus faibles. Dans l'ensemble des quartiers aisés, pour sept enfants sur dix accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le), la rémunération horaire moyenne pratiquée dans la commune est supérieure à la moyenne nationale. À l'opposé, les territoires ruraux sont ceux dans lesquels la rémunération moyenne pratiquée dans la commune est la plus basse (pour plus d'un enfant accueilli sur deux, elle est inférieure à 3,7 €).

Trois types de territoires, dont les populations sont parmi les plus modestes, attirent par contre l'attention par le niveau relativement élevé des rémunérations horaires pratiquées, en regard de leur niveau de revenu faible : les territoires « employés », qui concentrent en périphérie des grands centres urbains les employés les moins qualifiés, les territoires « moins qualifiés, chômage + » qui concentrent l'essentiel des quartiers concernés par la politique de la ville, et les « territoires industriels en crise » qui, comme leur nom l'indique, ont vécu les grandes restructurations industrielles et ont des taux de chômage élevés. Dans ces trois types de territoires, plus de la moitié des enfants accueillis par des assistant(e)s maternel(le)s le sont dans des communes où la rémunération horaire moyenne est supérieure à la moyenne nationale. C'est probablement dans ces territoires que l'enjeu d'une révision des modalités de calcul du CMG est le plus important.

---

<sup>2</sup> Michel Villac, "Qui voisine avec qui ? Qualifier les territoires selon le profil socioprofessionnel de leurs habitants", étude pour le CGET, mars 2016 (non publié).

**Tableau 6 : Rémunération des assistant(e)s maternel(le)s et profil social des habitants de la commune**

Type de territoire	Rémunération horaire moyenne des ass. Mat.				Ensemble	Nombre d'enfants
	>= 5,1 €	>= 4,4 € et < 5,1 €	>= 3,7 € et < 4,4 €	< 3,7 €		
<b>Quartiers aisés</b>	<b>21,8%</b>	<b>48,9%</b>	<b>23,5%</b>	<b>5,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>75 000</b>
Cadres dynamiques ++	58,7%	25,5%	13,3%	2,6%	100,0%	9 000
Cadres installés +	21,9%	49,5%	20,7%	7,9%	100,0%	11 000
Dominante cadres	15,9%	52,4%	25,7%	5,9%	100,0%	55 000
<b>Classes moyennes</b>	<b>19,2%</b>	<b>26,5%</b>	<b>29,0%</b>	<b>25,3%</b>	<b>100,0%</b>	<b>243 000</b>
Classes moyennes supérieures	20,5%	29,3%	28,1%	22,1%	100,0%	116 000
Classes moyennes	17,1%	14,2%	30,3%	38,4%	100,0%	88 000
Employés	20,4%	45,8%	28,5%	5,3%	100,0%	39 000
<b>Quartiers populaires</b>	<b>22,5%</b>	<b>23,0%</b>	<b>26,8%</b>	<b>27,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>388 000</b>
Les moins qualifiés, chômage +	17,1%	45,4%	29,9%	7,6%	100,0%	33 000
Territoires industriels en crise	22,7%	30,6%	29,0%	17,7%	100,0%	105 000
Ouvriers périurbains	18,4%	15,1%	27,1%	39,4%	100,0%	143 000
Ouvriers âgés + retraités	29,6%	19,4%	23,4%	27,6%	100,0%	107 000
<b>Territoires ruraux</b>	<b>9,5%</b>	<b>7,2%</b>	<b>28,2%</b>	<b>55,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>90 000</b>
Rural ouvrier	10,4%	7,6%	27,5%	54,4%	100,0%	77 000
Rural agricole	3,9%	4,5%	31,8%	59,8%	100,0%	13 000
<b>Territoires touristiques</b>	<b>28,0%</b>	<b>28,9%</b>	<b>27,1%</b>	<b>16,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>41 000</b>
<b>Total</b>	<b>23,4%</b>	<b>27,5%</b>	<b>32,0%</b>	<b>17,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>837 000</b>

Sources : Acoess ; Insee ; typologie de communes Michel Villac.

**Tableau 6 bis : Taux de recours à un(e) assistant(e)s maternel(le)s et profil social des habitants de la commune**

Type de territoire	Pourcentage d'enfants gardés par une ass. Mat.						Total	Nombre d'enfants
	>= 40%	>= 25% et < 40%	>= 15% et < 25%	>= 8% et < 15%	>= 4% et < 8%	< 4%		
<b>Quartiers aisés</b>	<b>1,0%</b>	<b>6,2%</b>	<b>30,6%</b>	<b>38,7%</b>	<b>15,4%</b>	<b>8,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>75 000</b>
Cadres dynamiques ++	0,0%	0,1%	1,9%	31,6%	29,7%	36,6%	100,0%	9 000
Cadres installés +	0,2%	2,0%	31,2%	38,8%	16,7%	11,0%	100,0%	11 000
Dominante cadres	1,3%	8,0%	35,0%	39,9%	12,9%	3,0%	100,0%	55 000
<b>Classes moyennes</b>	<b>20,1%</b>	<b>36,3%</b>	<b>26,1%</b>	<b>13,5%</b>	<b>3,5%</b>	<b>0,5%</b>	<b>100,0%</b>	<b>243 000</b>
Classes moyennes supérieures	14,0%	37,8%	34,0%	12,4%	1,7%	0,1%	100,0%	116 000
Classes moyennes	36,6%	46,2%	14,6%	2,3%	0,3%	0,0%	100,0%	88 000
Employés	0,9%	9,4%	28,9%	41,8%	16,5%	2,5%	100,0%	39 000
<b>Quartiers populaires</b>	<b>23,9%</b>	<b>35,1%</b>	<b>23,2%</b>	<b>13,1%</b>	<b>3,9%</b>	<b>0,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>388 000</b>
Les moins qualifiés, chômage +	0,1%	1,7%	20,8%	46,2%	24,3%	7,0%	100,0%	33 000
Territoires industriels en crise	9,8%	25,3%	35,8%	22,5%	5,8%	0,8%	100,0%	105 000
Ouvriers périurbains	37,5%	45,0%	14,5%	2,7%	0,3%	0,0%	100,0%	144 000
Ouvriers âgés + retraités	26,8%	41,7%	23,3%	7,5%	0,7%	0,0%	100,0%	107 000
<b>Territoires ruraux</b>	<b>44,9%</b>	<b>41,4%</b>	<b>12,0%</b>	<b>1,6%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>90 000</b>
Rural ouvrier	41,8%	43,6%	12,8%	1,7%	0,1%	0,0%	100,0%	77 000
Rural agricole	62,8%	29,0%	7,1%	1,0%	0,0%	0,0%	100,0%	13 000
<b>Territoires touristiques</b>	<b>11,1%</b>	<b>24,4%</b>	<b>34,9%</b>	<b>22,8%</b>	<b>6,6%</b>	<b>0,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>41 000</b>
<b>Total</b>	<b>22,4%</b>	<b>33,0%</b>	<b>24,1%</b>	<b>14,7%</b>	<b>4,6%</b>	<b>1,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>837 000</b>
<b>Nombre d'enfants</b>	<b>187 000</b>	<b>276 000</b>	<b>202 000</b>	<b>123 000</b>	<b>38 000</b>	<b>10 000</b>	<b>837 000</b>	

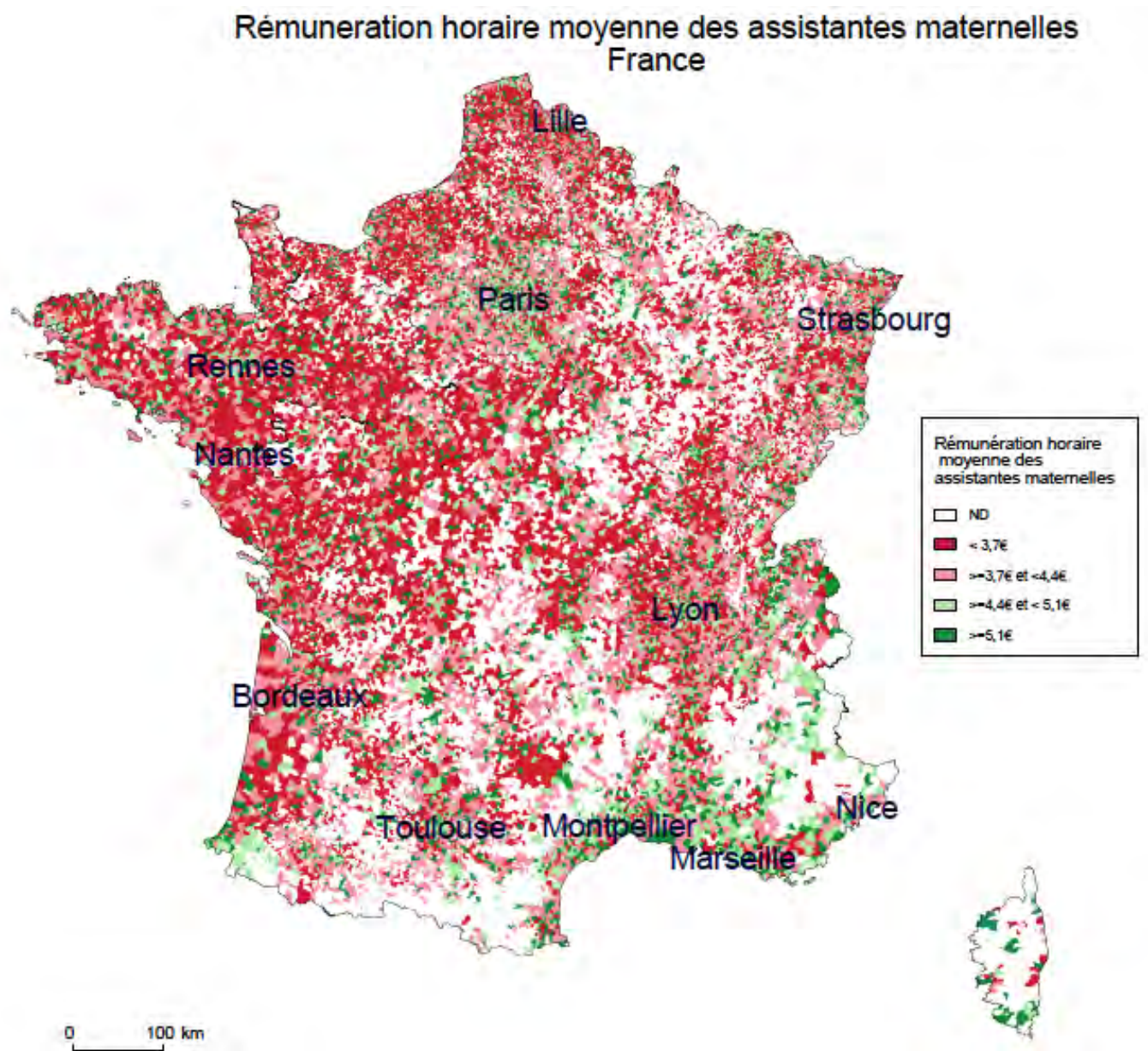
Sources : Acoess ; Insee ; typologie de communes Michel Villac.

## VIII. Des différences marquées entre régions et territoires

Une analyse des différences de rémunérations sur l'ensemble du territoire métropolitain montre des éléments complémentaires sur les différences entre territoires (carte 1) :

- des rémunérations en moyenne plus basses dans l'Ouest du pays ;
- des grands espaces ruraux, principalement autour du Massif Central, dans le Sud-Ouest, dans les Alpes, et à L'est du Bassin Parisien avec une offre très réduite en assistantes maternelles ;
- des niveaux de rémunération plus élevés autour de Paris et de certaines métropoles (Marseille, Lyon, Montpellier notamment), sur le pourtour du bassin méditerranéen, dans certaines vallées alpines, dans le bassin lorrain et dans les Pyrénées Atlantiques.

**Carte 1 : Rémunération horaire moyenne par commune**



En synthèse, on peut retenir les éléments suivants :

Le salaire moyen des assistant(e)s maternel(le)s est plus élevé :

- quand la proportion d'enfants de 0 à 5 ans accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le) est faible (tableau 1) ;
- quand la proportion d'enfants de la commune est plus faible (tableaux 2 et 2 bis) car alors ils sont majoritairement accueillis par des assistant(e)s maternel(le)s en raison du manque d'autres modes de garde ;
- quand le potentiel financier de la commune est plus élevé (tableaux 4 et 4 bis) car le taux de recours aux assistant(e)s maternel(le)s est alors plus faible ;
- quand les assistant(e)s maternel(le)s sont (tableau 5) :
  - o dans les communes-centres des petites villes (moins de 50 000 habitants) ;
  - o dans la proche banlieue des aires urbaines de taille supérieure (50 000 à 200 000 habitants) ou dans les communes-centres des aires urbaines de taille encore supérieure (plus de 200 000 habitants) ;
- dans les quartiers les plus aisés (cadres supérieurs) où le taux de recours est plus faible (tableaux 6 et 6 bis) ;
- les niveaux moyens de rémunération sont relativement élevés dans trois types de territoires concentrant des populations aux niveaux de vie particulièrement modestes : les banlieues proches des grandes métropoles où vivent les employés peu qualifiés, les quartiers populaires précarisés concernés principalement par la politique de la ville, et les communes ouvrières marquées par les restructurations industrielles (tableaux 6 et 6 bis) .

Au final, c'est quand le taux de recours aux assistant(e)s maternel(le)s est le plus faible que la rémunération est la plus élevée ; ce taux de recours s'explique, lui, par différents facteurs : nombre d'enfants de la commune, potentiel financier et localisation géographique par rapport à un hyper centre-ville notamment.

## IX. Annexe : composition socioprofessionnelle des territoires

### Cinq grands types de territoires

La classification utilisée pour les tableaux 6 et 6 bis s'appuie sur une analyse des quartiers-Iris de l'Insee : nous nous appuyons ici sur un travail antérieur réalisé pour le CGET, et qui visait à construire une typologie des territoires en fonction des caractéristiques socioprofessionnelles de leur population<sup>3</sup>. Les données utilisées sont relativement anciennes (recensement de 2011) mais on peut considérer qu'elles fournissent encore une bonne indication structurelle sur la composition sociale des territoires communaux. Elle distingue cinq grands types de territoires, détaillés en treize sous-catégories :

1. Les « **quartiers aisés** » : trois types de territoires avec une forte surreprésentation des **cadres** (plus d'un homme sur quatre parmi les 15 ans et plus), et en partie des professions intermédiaires (une personne sur six) ; près de 10 millions de personnes y vivent ;
  - Les « **cadres dynamiques ++** » : est le lieu des cadres en pleine activité : autour de la quarantaine, très urbains (plus de la moitié vivent dans le centre de l'agglomération parisienne), souvent seuls, notamment parmi les femmes ; très diplômés (45 % ont un diplôme d'enseignement supérieur long), ils ont des revenus très confortables (75 % de ces quartiers ont un revenu médian par habitant supérieur de plus de 40 % au niveau national).
  - Les « **cadres installés +** » sont plus assis dans l'existence : un peu plus âgés que les précédents (un quart des adultes sont retraités), ils vivent plus souvent dans des banlieues « chic » dans des appartements plus grands (quatre ou cinq pièces) dont ils sont en général propriétaires. Ils sont plus fréquemment en couple. Leur niveau scolaire est équivalent aux précédents ; effet de l'âge, leurs revenus sont supérieurs.
  - Les « **dominante cadres** » rassemblent les autres quartiers à dominante de cadres, mais avec un profil plus mélangé socialement, et une proportion assez élevée de professions intermédiaires. Jeunes, on les retrouve principalement dans les grandes agglomérations régionales et en banlieue parisienne. Plus faibles que pour les deux premiers groupes, leurs niveaux d'étude et de revenus restent assez largement au-dessus de la moyenne.
2. Les « **classes moyennes** » : 3 types de territoires caractérisés par une surreprésentation des **professions intermédiaires** et des **employés**, surtout pour les femmes (près de 45 % des femmes appartiennent à une de ces catégories) ; 16 millions de personnes y vivent, soit un quart de la population ;
  - Les « **classes moyennes supérieures** » se trouvent en banlieue assez éloignée des grands pôles urbains (aires urbaines d'au moins 200 000 habitants) ou dans des petites agglomérations ; autour d'un noyau de professions intermédiaires et d'employés, ils présentent une relative mixité sociale avec une présence minoritaire de cadres et d'ouvriers ; de formation moyenne (CAP-BEP, Bac ou

<sup>3</sup> Michel Villac, "Qui voisine avec qui ? Qualifier les territoires selon le profil socioprofessionnel de leurs habitants", étude pour le CGET, mars 2016 (non publié).

enseignement supérieur court), ils ont des revenus assez au-dessus de la moyenne ; ils vivent dans des maisons assez grandes (quatre ou cinq pièces) dont ils sont en général propriétaires ; ce sont majoritairement des couples avec des familles assez réduites (zéro à deux enfants).

- Les « **classes moyennes** » sont assez proches des précédents en termes de catégories socioprofessionnelles, un peu en dessous néanmoins avec un peu moins de cadres et un peu plus d'ouvriers ; ils vivent plus loin des centres d'activité, dans la couronne périurbaine des grands pôles ; autour de la quarantaine, ils ont plutôt une formation technique (CAP-BEP) ou un niveau bac, et des revenus un peu supérieurs à la moyenne ; leur éloignement des centres urbains s'explique par un choix de logement : ils sont très majoritairement propriétaires d'une grande maison (cinq pièces) souvent de construction récente au sein de laquelle ils vivent en couple, avec peu d'enfants.
  - Les « **employés** » ont un statut plus modeste ; à la différence des précédents, ils vivent plus près des centres des grandes agglomérations, dans la banlieue proche ; si leurs niveaux de diplôme sont assez proches des précédents, ils comptent un peu plus de personnes sans diplôme ; leurs revenus sont aussi plus bas, souvent un peu en dessous de la moyenne nationale ; ils vivent en appartement, plutôt locataires et souvent (un quart) en HLM ; on y rencontre aussi plus souvent des familles monoparentales (une famille sur cinq).
3. Les « **quartiers populaires** » : quatre types de territoires dans lesquels les **ouvriers** pour les hommes, les **employées** pour les femmes sont surreprésentés ; ce sont les plus nombreux, et les plus peuplés (27 millions d'habitants, soit 43 % de la population) ; 29 % des hommes sont ouvriers, les femmes sont à 26 % employées ;
- Les quartiers « **populaires les moins qualifiés, chômage +** » se situent au bas de l'échelle sociale et correspondent à l'archétype des quartiers dits « sensibles » : les revenus les plus bas (leur revenu médian est inférieur au seuil de pauvreté à 60 % dans la majorité des cas), un taux de chômage élevé, les niveaux de diplôme les plus faibles (45 % des habitants n'ont pas de diplôme ou au plus le CEP). On les retrouve majoritairement dans la banlieue parisienne et les grandes métropoles de province, assez proches des centres-villes. Ce sont ceux qui comportent la plus grande proportion d'ouvriers chez les hommes (55 % des hommes actifs) ; ils travaillent principalement dans le commerce ou les services, avec une forte proportion de chômeurs ; les femmes sont inactives (plus d'un tiers), ou employées (60 % des actives). ; les logements sont en majorité des HLM de taille moyenne (trois à quatre pièces) ; plus d'un quart des familles sont monoparentales ; c'est aussi dans ces quartiers que l'on trouve la plus grande proportion de familles de trois ou quatre enfants ; de ce fait la population est jeune, près de la moitié des habitants ont moins de 30 ans.
  - Les quartiers « **territoires industriels en crise** » ont une situation un peu meilleure, bien qu'ils se situent encore parmi les territoires défavorisés : des revenus bas, mais au-dessus du seuil de pauvreté, des diplômes bas eux-aussi (un tiers des habitants a, au plus, le niveau du CEP). On les trouve dans des

agglomérations petites ou moyennes, ou dans la banlieue de grandes agglomérations de province ; les plus fortes concentrations de ce type de territoires se trouvent dans d'anciens bassins industriels ayant connu une crise grave avec de fortes difficultés de reconversion pour les habitants : ancien bassin minier du nord, bassin sidérurgique lorrain, bassins miniers du massif central. Les femmes y sont plus souvent actives. Les modes d'habitat y sont plus équilibrés : autant de maisons que d'appartements, autant de propriétaires que de locataires, une proportion plus limitée de logements HLM.

- Les territoires « **ouvriers périurbains** » se situent principalement dans les communes rurales périurbaines, et dans les petites unités urbaines (moins de 10 000 habitants) ; ce sont eux qui comptent la proportion la plus importante d'ouvriers de l'industrie, légèrement plus nombreux que ceux du secteur du commerce et des services ; leur niveau de formation est un peu supérieur, avec une forte polarisation sur les formations techniques courtes (CAP-BEP), leur niveau de revenu aussi, proche de la moyenne nationale. Très majoritairement, ils vivent dans une grande maison (cinq pièces) dont ils sont propriétaires et où ils vivent en couple.
- Les « **ouvriers âgés + retraités** » ont, pour les actifs, une structure assez proche des précédents, mais avec une proportion beaucoup plus importante de retraités ; ils se situent majoritairement dans les petites unités urbaines, ou dans les villes moyennes ; du fait de la proportion plus importante de retraités, leur niveau de vie est un peu plus faible que les « populaires », mais dans une fourchette de 20 % en dessous du revenu médian national. Ils sont eux aussi propriétaires de leur maison.

#### 4. Les territoires ruraux

- Plus proche du monde agricole, peut s'y rajouter un type **rural ouvrier** ; une proportion d'ouvriers analogue aux précédents, mais avec une proportion élevée de retraités (une personne sur trois) et une présence d'emplois agricoles ; 4 millions de personnes y habitent ; majoritairement situés dans les communes rurales périurbaines, avec aussi une présence dans des communes rurales isolées ou des petits bourgs ; l'ancrage rural se traduit par une présence limitée d'agriculteurs, à côté d'une dominante de retraités, et d'ouvriers pour les hommes, d'employées pour les femmes. La très grande majorité vit dans une maison qui lui appartient. On retrouve beaucoup de ces territoires dans des zones viticoles, ou dans des bassins d'activité ayant une forte tradition d'industrie en milieu rural.
- Les territoires « **rural agricole** » sont les seuls à compter une proportion significative d'agriculteurs (un homme sur six) ; un habitant adulte sur six est retraité ; ces territoires sont les moins peuplés, puisque moins d'un million de personnes y habitent ; Ils sont les plus orientés vers les professions de l'agriculture : 27 % des hommes actifs y sont agriculteurs, 14 % des femmes actives ; mais les catégories les plus nombreuses sont les retraités (un tiers des adultes) et parmi les actifs les ouvriers pour les hommes, les employées pour les femmes. On les retrouve plus fréquemment dans le rural périurbain (55 %) et un peu moins dans le rural isolé (43 %). Les revenus sont bas. C'est là que



l'on retrouve les toutes petites communes rurales, pratiquement aucune ne dépassant les 1 000 habitants.

5. Les « **territoires touristiques** » sont ceux qui comptent la plus forte proportion de retraités (38 %), et une proportion d'artisans et de commerçants supérieure à la moyenne ; on y retrouve une proportion élevée de résidences secondaires ; 4,6 millions de personnes y vivent.



Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.

**RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU HCFEA :**  
[www.hcfea.fr](http://www.hcfea.fr)



**Le HCFEA est membre du réseau France Stratégie ([www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr))**  
Adresse postale : 14 avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP

